

Ces 9 fonds qui ajoutent une clause "diversité et inclusion" dans leurs pactes

Sous l'impulsion de Tech Your Place, 9 fonds s'engagent à promouvoir une tech plus inclusive au sein de leurs sociétés en portefeuille en leur fournissant des mesures et objectifs concrets à mettre en place.

Temps de lecture : minute

25 mai 2023

Une clause " Diversité et Inclusion " sera désormais incluse dans les pactes d'actionnaires lors des investissements de 9 fonds ([360 Capital](#), [Alter Equity](#), [Daphni](#), [Educapital](#), [Eurazeo](#), [ISAI](#), [Revaia](#), [Ring Capital](#), [Serena](#)).

Initiée dans le cadre du mouvement [Tech Your Place](#), cofondé par l'association [Diversidays](#) et la [Fondation Mozaïk](#), cette disposition engagera les entreprises de la Tech à promouvoir une politique de diversité et inclusion, en particulier auprès de leurs collaborateurs afin de promouvoir l'égalité des chances notamment pour les femmes, les seniors, les personnes porteuses d'un handicap, les personnes LGBTQIA+, les minorités visibles ainsi que les personnes originaires des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) et de zones rurales.

Des outils pratiques pour passer à l'action

" Le niveau de sensibilité des acteurs de la Tech sur le sujet est assez hétérogène, mais un point commun les rassemble : le manque de moyens et d'outils pratiques ", souligne Marie-Capucine Lemétais, associée de

Ring Capital. C'est pour cette raison que la clause engage, dans un délai de 6 à 12 mois suivant l'entrée du fonds au capital de l'entreprise, à :

- désigner une personne responsable en charge des enjeux de diversité et d'inclusion ;
- mettre en place un programme de formation aux pratiques inclusives et non-discriminatoires ;
- mettre en place des pratiques de recrutement inclusives ;
- mettre en place des KPIs de suivi annuels.

Une démarche incitative plus que contraignante

" Les fonds ont un rôle évident à jouer par le pacte actionnaire qui est fondateur de la relation avec les entreprises, mais nous voulons avant tout que ce soit une démarche incitative et non contraignante " ajoute Marie-Capucine Lemétais, dont le fonds a appliqué lui-même cette clause. Tout est donc prévu pour faciliter le passage à l'action, avec un guide pour accompagner les entreprises dans cette démarche de changement, des temps forts, des mises en relation d'acteurs qui ont des problématiques similaires. Selon Anthony Babkine, cofondateur de Diversidays, *" il faut vraiment que tout le monde s'empare de ce sujet, notamment les équipes dirigeantes, et que les entreprises se lancent, se fixent des objectifs précis et en constatent les bénéfices évidents "*.

Un vivier de talents

Selon une étude réalisée par Diversidays, les startups recrutent en effet à 61 % des profils masculins, jeunes, issus d'écoles prestigieuses, qui viennent de métropoles, sans situation de handicap déclarée. Or, en plus d'un manque criant de diversité comparée à d'autres secteurs, cette situation intervient alors que 80 000 postes sont à pourvoir et que cela

représente un intérêt évident pour la marque employeur afin de recruter et retenir les talents dans un contexte où cela correspond à une demande grandissante de la part des collaborateurs et que 39 % des salariés des startups déclarent avoir été victimes de discrimination.

Le bon moment

" C'est en plus vraiment le bon moment dans la phase actuelle de remise en cause de la French Tech, où notamment la levée de fonds ne doit plus être le seul critère de réussite d'une startup. Après l'hypercroissance vient le temps de l'hyperresponsabilité et j'invite vraiment tous les acteurs de la Tech à nous rejoindre pour créer un effet de masse " explique Anthony Babkine. D'autant qu'à la suite d'un grand temps fort par le mouvement Tech Your Place en octobre dernier au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Jean-Noël Barrot avait également annoncé la mise en place de critères sociaux pour intégrer le Next40 / FT120.



À lire aussi

"La diversité au sein de son entreprise aide à mieux comprendre

de nouveaux marchés", Saïd Hammouche, fondateur de Mozaïk

Article écrit par Thibault Caudron